

Message de M. François Hollande, Président de la République, adressé aux participants de l'assemblée générale de l'Union nationale des associations familiales, sur la politique familiale du gouvernement, le 13 juin 2015.

Madame la Ministre,
Monsieur le Président de l'UNAF (François FONDARD),
Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous exprimer mon regret de ne pouvoir être présent pour cette assemblée générale de l'Union nationale des associations familiales, qui est, à bien des égards, exceptionnelle. Vous êtes en effet réunis pour célébrer les 70 ans de l'UNAF et des UDAF, créées par l'ordonnance du 3 mars 1945.

1945, c'est l'année de la fin du deuxième conflit mondial mais c'est dans la ferveur de la Libération que furent posés les actes fondateurs de notre modèle social.

Les familles étaient regardées comme la richesse et la finalité de la reconstruction du pays.

70 ans après, elles contribuent à la vitalité de la France et constituent le fondement de la transmission des valeurs d'éducation, de bienveillance et de respect. Elles assurent l'apprentissage de la citoyenneté. Elles demeurent le premier lieu de solidarité.

Depuis 70 ans, l'UNAF, les UDAF ont la mission de représenter l'ensemble des familles et jouent le rôle d'interlocuteur engagé auprès de l'Etat.

La politique familiale de la France est en effet portée par le partenariat original qui réunit l'Etat, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA) et les mouvements familiaux.

Je salue l'esprit de dialogue que l'UNAF a incarné. Elle a su maintenir la confiance et l'unité de ce grand réseau, malgré la diversité des approches en son sein. Je tiens ici à rendre hommage au travail du Président FONDARD tout au long de ces neuf dernières années.

Je souhaite en cette occasion réaffirmer mon attachement profond à la politique familiale.

L'une des premières décisions que j'ai prises lors de mon accession à la Présidence de la République a été la revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire, qui bénéficie à plus de 2,7 millions d'entre elles.

Le gouvernement a également veillé à la situation des familles les plus fragiles. Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, l'allocation de soutien familiale sera augmentée de 25%. Et, pour les familles modestes de trois enfants ou plus, un complément majoré de 50% a été créé.

Les prestations familiales et de logement représentent près de 50 Mds, c'est l'un des chiffres les plus élevés au sein de l'Union européenne. Notre politique pour être efficace et juste, utilise des instruments multiples : des aides financières, mais aussi des services, notamment pour l'accueil du jeune enfant, avec 275 000 nouvelles places d'ici 2017 et enfin l'accompagnement des familles avec le soutien à la parentalité. Plus de 6 millions de familles bénéficient également des aides au logement versées par les CAF.

C'est l'ampleur de ces dispositifs et la conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale qui expliquent que la France dispose d'une vitalité démographique qui ne faillit pas depuis 20 ans.

C'est un atout considérable. C'est une chance et non une charge. Ce doit être le premier investissement de notre pays.

Et l'UNAF par son rayonnement et par la confiance qu'elle inspire, est la garante de notre politique familiale. Je veux ici pour son 70ème anniversaire lui témoigner la reconnaissance de la Nation. Source <http://www.unaf.fr>, le 22 juin 2015